



Travail pendant congés parental

Par **sophie**, le **09/09/2011** à **10:59**

Bonjour,
ma responsable me demande de participer à une réunion de travail pendant mon congés parental.
a t'elle le droit de m'imposer de venir?
dans quelle mesure je peux refuser d'y participer puisque mon contrat de travail est suspendu pendant le congés parental

Par **pat76**, le **08/10/2011** à **18:05**

Bonjour

Vous avez été à cette réunion.

Le congé parental suspend le contrat de travail et vous n'avez donc aucune obligation envers l'employeur puisqu'il ne vous verse aucun salaire.

Aucune sanction ne peut être prise en cas de refus.